

Comparatif des statuts du Mont-Royal et du parc Jean-Drapeau (concernant la charte et l'historique)

	Parc Jean-Drapeau	Mont-Royal
ANNÉE D'INAUGURATION	<ul style="list-style-type: none"> • 1874 (permission d'utilisation)¹ • 1908 (acquisition de la Ville avec restrictions)² 	<ul style="list-style-type: none"> • 1876 (acquisition)³
CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	<ul style="list-style-type: none"> • 1968 : Ajustement de la charte pour y inclure Terre des Hommes (pouvoir d'emprunts et de construction notamment).⁴ • 1982 : Mention des « activités culturelles, récréatives et touristiques » sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. (Pouvoir de contracter un bail emphytéotique et de constituer une société sans but lucratif pour gérer le parc.)⁵ 	<ul style="list-style-type: none"> • Dès 1900 : Le territoire du Mont-Royal est identifié comme étant inaliénable et devant demeurer un parc à perpétuité⁶. • Ces dispositions sont encore présentes dans la Charte actuelle de la Ville, aux articles 194 et suivant⁵.
COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA		<p>Lieu historique national du Canada⁸ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cimetière de Notre-Dame-des-Neiges (1999) • Cimetière du Mont-Royal (1999) • L'Oratoire-Saint-Joseph-du-Mont-Royal (2004).
RECONNAISSANCE PATRIMONIALE/PROTECTION PROVINCIALE (en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel)	<ul style="list-style-type: none"> • Expo 67 désigné événement historique national (2017)⁹ 	<ul style="list-style-type: none"> • Site patrimonial déclaré (2005)¹⁰ • Comprend 5 immeubles classés et 2 sites patrimoniaux classés¹¹
RECONNAISSANCE PATRIMONIALE/PROTECTION MUNICIPALE (en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel)	<ul style="list-style-type: none"> • Le site de l'Île-Sainte-Hélène (secteur au sud du pont Jacques-Cartier) est cité site patrimonial par la Ville de Montréal (2007)¹² 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Mont-Royal est cité site patrimonial par la Ville de Montréal (1989)¹³
PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de valeur exceptionnel (sauf le secteur de l'île Sainte-Hélène au nord du pont Jacques-Cartier)¹⁴ 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de valeur exceptionnel • Grande propriété à caractère institutionnel¹⁵

SOURCES

- 1) SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU. (2017). Deux îles, un parc, une ville..., Deschamps Impression, Montréal. p. 37
- 2) SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU. (2017). Deux îles, un parc, une ville..., Deschamps Impression, Montréal. p. 40
- 3) GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. Projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal. p. 12
- 4) ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC. (1968). Bill 295 (chap. 92), Loi concernant la Ville de Montréal, art. 1. L'imprimeur de la Reine. Québec.
- 5) ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC. (1982). Projet de loi n° 200, Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, art. 23. La Gazette officielle du Québec, 114^e année, n° 41.
- 6) Charte de la Cité de Montréal : Adoptée par le conseil au mois de décembre 1899. 62 Victoria, Chapitre 58. Édition corrigée et compilée avec tous les amendements adoptés jusqu'au mois de janvier 1924. (571 p.)
- 7) Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Chapitre C-11.4. (2018). Éditeur officiel du Québec.
- 8) GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. Projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal. p. 13
- 9) MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. Répertoire du patrimoine culturel du Québec : Exposition universelle de Montréal. Repéré à : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=15045&type=pge#.WvCdB4gvyUk>
- 10) GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. Projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal. p. 13
- 11) GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. Projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal. p. 13
- 12) VILLE DE MONTRÉAL, (2017). Règlement 07-036. Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène. Montréal.
- 13) GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. Projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal. p. 12
- 14) VILLE DE MONTRÉAL, SERVICE DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET DU PATRIMOINE. (2017) Plan d'urbanisme, section 2.6 Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé. p. 141
- 15) VILLE DE MONTRÉAL, SERVICE DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET DU PATRIMOINE. (2017) Plan d'urbanisme, section 2.6 Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé. p. 141